

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28720**

### Intitulé

Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire exerce des fonctions de direction et/ou d'encadrement d'un établissement ou d'un service. A ce titre il occupe le poste de directeur ou chef de service d'un établissement (sous statut associatif, coopératif ou mutualiste) ou d'un service relevant d'une collectivité territoriale. Il peut également travailler à son compte en tant que consultant en organisation auprès des établissements ou services décrits ci-dessus.

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire assure 4 fonctions principales :

- 1) Il pilote de manière stratégique l'organisme ou le service et son développement en cohérence avec son objet social et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- 2) Il assure la gestion administrative, comptable et financière de l'organisme ou du service de manière à garantir la pérennité de la structure et son développement
- 3) Il coordonne une équipe RH composé de salariés et éventuellement (selon le statut juridique de l'organisme) de bénévoles et d'adhérents
- 4) Il conçoit et conduit des projets de nature diverses afin de mettre en œuvre le projet social de l'organisme et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

Le manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire est capable de :

Fonction 1 : pilotage stratégique

- Mettre en œuvre la stratégie d'établissement
- Construire, présenter et animer les plans d'actions stratégiques et bilans d'activités
- Assurer la communication interne / externe
- Identifier les axes d'évolution de l'organisme, argumenter des priorités à partir d'une veille réglementaire et prospective. Impulser des projets innovants

Fonction 2 : gestion administrative, comptable et financière

- Coordonner l'activité comptable et juridique d'un établissement
- Evaluer une situation financière, les besoins et ressources / Proposer des solutions d'optimisation des moyens financiers
- Gérer la logistique, mobilière et immobilière d'un ou plusieurs établissements ou services du secteur sanitaire et social
- Construire un budget prévisionnel / Assurer le suivi du budget

Fonction 3 : gestion des ressources humaines

- Coordonner et appliquer la politique interne de gestion des ressources humaines et appliquer la réglementation matière de droit du travail et de convention collective
- Animer les relations sociales
- Recruter, encadrer et animer une équipe (salariés et bénévoles)
- Elaborer un plan de formation en cohérence avec les compétences et les besoins

Fonction 4 : conduite de projets

- Réaliser des enquêtes dans l'objectif d'établir un diagnostic social
- Identifier les besoins et les attentes des publics concernés
- Elaborer et animer la conduite d'un projet. Suivre sa réalisation (de sa conception au bilan).
- Monter un dossier de financement
- Mettre en place des stratégies de communication et réaliser des actions de promotion du projet en analysant l'environnement structurel et conjoncturel du projet
- Mettre en œuvre les différents modes de contractualisation

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le manager d'organisme à vocation sociale et culturelle en économie sociale et solidaire travaille dans les secteurs d'activité de l'économie sociale et solidaire, de l'intervention sociale, de l'éducation populaire, de l'animation, du développement social, du sanitaire et social, du médico-social, du socio-éducatif, de l'insertion par l'activité économique, du socio-culturel, du culturel, du sport, de l'action humanitaire, du tourisme social, de la formation, de l'écologie...

Ce métier est désigné de façon différente selon le secteur d'activité, la culture de l'organisme et le poste occupé.

Les fonctions les plus fréquemment rencontrées sont :

- Directeur / Directrice d'établissement médico-social

- Directeur / Directrice de centre social ou socio-culturel
- Directeur / Directrice de Maison des jeunes et de la culture (MJC)
- Directeur / Directrice de Foyer de jeunes travailleurs (FJT)
- Directeur / Directrice de structure d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)
- Directeur / Directrice d'entreprise ou de Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Directeur / Directrice d'une maison d'enfants à caractère social (MECS)
- Directeur / Directrice d'un institut médico-éducatif (IME)
- Directeur/directrice de service d'aide à la personne
- Chef de service socio-éducatif
- Responsable de service d'action sociale ou d'un service culturel
- Chef de projet, chargé de projet, chargé de mission
- Consultant en organisation
- Coordinateur de réseaux
- Délégué fédéral

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1206 : Intervention socioculturelle

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

K1802 : Développement local

#### Réglementation d'activités :

Selon le Décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au JO du 21 février relatif à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux. Une certification de niveau I est exigée pour les professionnels assurant la direction :

- d'un groupement d'intérêt économique, d'un groupement d'intérêt public ou d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale
- d'un ou de plusieurs établissements ou services répondant cumulativement, sur au moins trois exercices comptables clos consécutifs, au moins à deux des trois seuils imposant la désignation d'un commissaire aux comptes :
  - o 50 salariés : les salariés pris en compte sont ceux titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée,
  - o 3,1 millions d'euros de chiffre d'affaire,
  - o 1,55 million d'euros pour le total du bilan.
- du siège social d'un organisme gestionnaire autorisé

#### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pour accéder à la certification, avoir validé l'ensemble des blocs de compétence.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28720 - Pilotage stratégique d'un organisme à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire	<p><b>Compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la stratégie d'établissement</li> <li>• Construire, présenter et animer les plans d'actions stratégiques et bilans d'activités</li> <li>• Assurer la communication interne</li> <li>• Argumenter auprès des administrateurs -ou du directeur des services- les actions réalisées</li> <li>• Identifier les axes d'évolution de l'organisme, argumenter des priorités à partir d'une veille réglementaire exercée sur le territoire pour anticiper sur les besoins des adhérents/usagers. C9 Assurer une veille prospective et impulser des projets innovants</li> <li>• Déployer les supports de communication internes et externes pour valoriser l'objet social et mener des actions de sensibilisation adhérents /usagers</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation orale à partir d'une expérience professionnelle vécue d'un projet d'établissement ou de service, de tableaux de bord, de statuts, d'un règlement intérieur. Analyse de leur articulation avec le projet de l'organisme</li> <li>- Présentation des supports de communication conçus lors d'une expérience professionnelle (journal, site web...)</li> <li>- Présentation de cas pratiques</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28720 - Gestion administrative, comptable et financière d'un organisme à vocation sociale ou culturelle	<p><b>Compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser une situation financière et proposer les évolutions adaptées : évaluation des besoins et des ressources</li> <li>Proposer des solutions d'optimisation des moyens financiers (emprunts, crédits, placements...) au conseil d'administration ou au directeur des services</li> <li>Gérer la logistique, mobilière et immobilière d'un ou plusieurs établissements ou services du secteur sanitaire et social</li> <li>Construire un budget prévisionnel / C5 Assurer le suivi du budget</li> <li>Coordonner l'activité comptable et juridique d'un établissement</li> <li>Gérer l'activité d'un service</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des outils de suivi dans le respect des règles comptables et des contraintes administratives</li> <li>Construire un projet d'établissement</li> <li>Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion administrative, financière et comptable d'une association</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28720 - Coordination de l'activité d'une équipe RH (salariés + bénévoles + adhérents) dans un organisme à vocation sociale et culturelle :	<p><b>Compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner et appliquer la politique de gestion des ressources humaines</li> <li>Appliquer la réglementation en matière de droit du travail et de convention collective</li> <li>Animer les relations sociales</li> <li>Recruter, encadrer et animer une équipe (salariés et bénévoles)</li> <li>Elaborer un plan de formation en cohérence avec les compétences et les besoins</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion d'une équipe de salariés, bénévoles et partenaires</li> <li>Etudes de cas pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, gestion de carrière&amp;formation...)</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28720 - Conduite de projets portés par un organisme à vocation sociale ou culturelle en économie sociale et solidaire	<p><b>Compétences évaluées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des enquêtes dans l'objectif d'établir un diagnostic social</li> <li>Identifier les besoins et les attentes des publics concernés</li> <li>Elaborer et animer la conduite d'un projet</li> <li>Monter un dossier de financement</li> <li>Suivre la réalisation du projet (conduite, suivi, accompagnement, évaluation et bilan)</li> <li>Mettre en place des stratégies de communication et réaliser des actions de promotion du projet en analysant l'environnement structurel et conjoncturel du projet</li> <li>Mettre en œuvre les différents modes de contractualisation</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'enquête dans un cadre professionnel ayant une dimension participative</li> <li>Présentation de projets réalisés dans un cadre professionnel (rapport écrit et présentation orale)</li> </ul>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant ou le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification - le responsable pédagogique du titre, - un enseignants responsable - un professionnel du domaine concerné par le titre professionnel
Après un parcours de formation continue	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant ou le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification - le responsable pédagogique du titre, - un enseignants responsable - un professionnel du domaine concerné par le titre professionnel
En contrat de professionnalisation	X	- l'administrateur général du Cnam ou son représentant ou le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification - le responsable pédagogique du titre, - un enseignants responsable - un professionnel du domaine concerné par le titre professionnel
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	2 représentants internes 2 représentants extérieurs des professionnels du secteur (1 représentant du collège employeur / 1 représentant du collège salarié)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle et en économie sociale et solidaire" avec effet au 19 juillet 2017, jusqu'au 19 juillet 2020.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle" avec effet au 21 avril 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 18 janvier 2005. Intitulé : Gestionnaire d'organismes à vocation sociale et culturelle.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Plus de 30 bénéficiaires par an

##### Autres sources d'information :

cestes@cnam.fr

01 40 27 26 46

[CNAM](http://www.cnam.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris ( 75) []

CNAM Paris

292 Rue Saint-Martin

75003 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CNAM Paris, 292 Rue Saint-Martin, 75003 Paris

**Historique de la certification :**

Ancien intitulé : Gestionnaire d'organismes à vocation sociale et culturelle (Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003)

**Certification précédente :** Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle